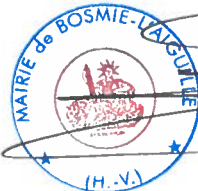


CONVOCATION DU 2 JUIN 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA SALLE BIZET LE 14 JUIN 2021**

The seal is circular with a blue border. The text 'MAIRIE de BOSMIE-LAIGAILLE' is written in blue around the top inner edge, and '(H.-V.)' is at the bottom. The center features a red coat of arms with a crown and a star.
LE MAIRE
Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-35
Votée le 14 juin 2021
OBJET : Détermination du nombre
d'adjoints.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant la démission de Monsieur Richard DOUDET, 1^{er} adjoint et son acceptation par le Préfet en date du 20 mai 2021, notifiée à l'intéressé le 22 mai 2021,

Le Maire propose à l'assemblée de ne pas nommer de nouvel adjoint, et de fixer à cinq le nombre d'adjoints ; chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire est promu d'un rang au tableau des adjoints,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 18 voix pour et 4 abstentions (M. Pierre COLOMBET, M. Richard DOUDET, Mme Alexandra MALISSEN, M. Christian SANSONNET) après en avoir délibéré, décide de ne pas procéder au remplacement du premier adjoint et fixe donc à cinq le nombre d'adjoints.

Chaque adjoint est donc promu d'un rang au tableau du Conseil municipal (joint en annexe).

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-35-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Nom et prénom	Qualité
LEBOUTET Maurice	Maire
ANTARI Zohra	1 ^{er} adjoint
ARTIAGA Jean-Christophe	2 ^{ème} adjoint
TALLANDIER Marie-France	3 ^{ème} adjoint
ROQUES Gilles	4 ^{ème} adjoint
DUTHU-FILLOUX Caroline	5 ^{ème} adjoint

VOTE ☞ POUR : 18
☞ ABSTENTIONS : 4
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-35-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

DÉPARTEMENT
HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT

LIMOGES

Effectif légal du conseil municipal
23

COMMUNE :

BOSMIE-L'AIGUILLE

Communes de 1 000
habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

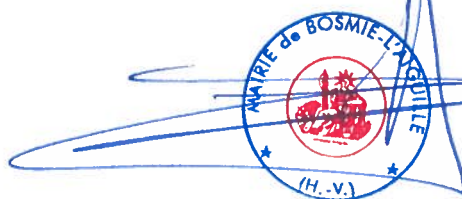
Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	LEBOUTET Maurice	19/02/1953	15/03/2020	683
Premier adjoint	Mme	ANTARI Zohra	31/07/1974	15/03/2020	683
Deuxième adjoint	M.	ARTIAGA Jean-Christophe	19/10/1953	15/03/2020	683
Troisième adjoint	Mme	TALLANDIER Marie-France	03/04/1969	15/03/2020	683
Quatrième adjoint	M.	ROQUES Gilles	05/09/1972	15/03/2020	683
Cinquième adjoint	Mme	DUTHU-FILLOUX Caroline	31/02/1980	15/03/2020	683
Conseiller	M.	SAINTONGE Jean-Claude	03/02/1953	15/03/2020	683
Conseiller	M.	PETITCOLIN Pierre-Bernard	28/06/1953	15/03/2020	683
Conseiller	M.	DESBORDES Jean-Yves	18/07/1963	15/03/2020	683
Conseiller	Mme	GAUD Isabelle	09/04/1966	15/03/2020	683
Conseiller	M.	DOUDET Richard	02/10/1968	15/03/2020	683
Conseiller	Mme	MONTAGNE Isabelle	23/11/1969	15/03/2020	683
Conseiller	M.	COUTURIER Sylvain	07/04/1974	15/03/2020	683
Conseiller	Mme	GARNIER-REYBAUT Edwige	16/10/1978	15/03/2020	683
Conseiller	Mme	BAZO Sophie	05/08/1979	15/03/2020	683
Conseiller	Mme	TERRACOL Maud	03/09/1979	15/03/2020	683
Conseiller	M.	CAMPOURCY Florian	14/09/1983	15/03/2020	683
Conseiller	Mme	MUNOZ Maëva	08/10/1989	15/03/2020	683
Conseiller	M.	BROUSSAUD Arnaud	27/06/1997	15/03/2020	683
Conseiller	M.	SANSONNET Christian	23/03/1949	15/03/2020	482
Conseiller	M.	COLOMBET Pierre	06/01/1977	15/03/2020	482
Conseiller	Mme	MALISSEN Alexandra	29/01/1980	15/03/2020	482
Conseiller	Mme	DESPRES-CARON Sylvie	12/03/1981	15/03/2020	482

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A BOSMIE-L'AIGUILLE, le 14 juin 2021



Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-35-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-36

Votée le 14 juin 2021

OBJET : Indemnités de fonction aux Maire, adjoints et conseillers municipaux titulaires de délégation.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2123-20-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-11 fixant à 6 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et de 6 adjoints en date du 25 mai 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et le cas échéant aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

Le Maire précise qu'en application de l'article L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation,

Vu la délibération n°2021-35 du 14 juin 2021 portant à cinq le nombre d'adjoints,

DECIDE

Article 1^{er} : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités allouées aux Maire, adjoints et conseiller municipal titulaire d'une délégation comme suit :

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-36-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Nom et prénom	Qualité	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
LEBOUTET Maurice	Maire	49,02 %
ANTARI Zohra	1 ^{er} adjoint	18,81 %
ARTIAGA Jean-Christophe	2 ^{ème} adjoint	18,81 %
TALLANDIER Marie-France	3 ^{ème} adjoint	18,81 %
ROQUES Gilles	4 ^{ème} adjoint	18,81 %
DUTHU-FILLOUX Caroline	5 ^{ème} adjoint	18,81 %
BAZO Sophie	Conseillère municipale titulaire d'une délégation	6 %

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-36-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2021-37
Votée le 14 juin 2021
OBJET : Constitution des commissions
communales.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que le Maire est membre et président de toutes les commissions,
Considérant que lors de la première réunion, les commissions désigneront un vice-président qui peut les convoquer et les présider en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire.

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide que les commissions communales seront ainsi constituées :

COMMISSIONS	MEMBRES
Bâtiments	S. COUTURIER
	J-Y DESBORDES
	G. ROQUES
	M-F TALLANDIER
	P. COLOMBET
Bulletin municipal et communication	J-C ARTIAGA
	C. DUTHU FILLOUX
	E. GARNIER REYMBAUT
	I. MONTAGNE
	G. ROQUES

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-37-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

CCAS	C. DUTHU-FILLOUX
	I. MONTAGNE
	P-B PETITCOLIN
	A. MALISSEN
Conseil municipal des jeunes	M. MUNOZ
	S. BAZO
	A. BROUSSAUD
	A. MALISSEN
Culture	J-C. ARTIAGA
	R. DOUDET
	P-B PETITCOLIN
	M-F TALLANDIER
	M. TERRACOL
Eclairage public	C. SANSONNET
	J-C SAINTONGE
Environnement	G. ROQUES
	F. CAMPOURCY
	E. GARNIER-REYMBAUT
	M. MUNOZ
	J-C SAINTONGE
Finances	M. TERRACOL
	Z. ANTARI
	A. BROUSSAUD
	R. DOUDET
	P-B PETITCOLIN
Vie associative + gestion des salles + mutualisation du matériel	M. TERRACOL
	C. SANSONNET
	J-C. ARTIAGA
	S. COUTURIER
	I. GAUD
Grands projets	I. MONTAGNE
	S. CARON-DESPRES
	J-C ARTIAGA
	F. CAMPOURCY
	S. COUTURIER
	R. DOUDET
	G. ROQUES
	M-F TALLANDIER
P. COLOMBET	
Affaires générales (manifestations, marchés, marchés de pays)	C. DUTHU-FILLOUX
	J-C ARTIAGA
	J-Y DESBORDES
	I. GAUD
	M-F TALLANDIER
S. CARON-DESPRES	

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-37-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Solidarité, bien-vivre ensemble	C. DUTHU-FILLOUX
	I. GAUD
	I. MONTAGNE
	P-B PETITCOLIN
	C. SANSONNET
Urbanisme	G. ROQUES
	J-Y DESBORDES
	R. DOUDET
	E. GARNIER-REYMBAUT
	P-B PETITCOLIN
	C. SANSONNET
Vie scolaire et enfance jeunesse	S. BAZO
	Z. ANTARI
	F. CAMPOURCY
	E. GARNIER-REYMBAUT
	M. MUNOZ
	M. TERRACOL
	A. MALISSEN
Voirie / espaces verts / embellissement	M-F TALLANDIER
	A. BROUSSAUD
	F. CAMPOURCY
	S. COUTURIER
	J-Y DESBORDES
	E. GARNIER-REYMBAUT
	J-C SAINTONGE

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE,

Maurice FEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-37-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2021-38

Votée le 14 juin 2021

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est constituée de 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal, et de 3 membres suppléants,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide que la Commission d'Appel d'Offres sera ainsi constituée :

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Maurice LEBOUTET Suppléant : Sylvain COUTURIER	Zohra ANTARI	Marie-France TALLANDIER
	Gilles ROQUES	Caroline DUTHU-FILLOUX
	Pierre COLOMBET	Alexandra MALISSEN

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-38-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE,

Maurice LABOUTET

(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-38-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-39

Votée le 14 juin 2021

**OBJET : Désignation des représentants du
Conseil municipal auprès de l'Association
des Communes Jumelées.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide que les représentants auprès de l'Association des Communes Jumelées seront :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Marie-France TALLANDIER Isabelle GAUD	Jean-Christophe ARTIAGA Isabelle MONTAGNE

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-39-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-40
Votée le 14 juin 2021
**OBJET : Désignation des délégués pour
siéger au Fonds d'Art Contemporain
des Communes du Limousin.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide que les représentants auprès du Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM) seront :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Maurice LEBOUTET	Jean-Christophe ARTIAGA

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 15-06-2021

Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-40-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-41

Votée le 14 juin 2021

OBJET : Décision modificative n°1 au budget principal Commune.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-41-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

Vu le budget principal Commune adopté le 7 avril 2021,

Considérant les dépenses supplémentaires liées à :

- La location du standard de la Mairie et d'un terminal de paiement électronique,
- La modification du devis concernant le programme 2021 de rénovation du parc d'éclairage public, afin que tous les mâts des candélabres de la rue Jacques Brel puissent être remplacés,
- L'installation d'une borne électrique supplémentaire place Pédralba pour les besoins du marché hebdomadaire,
- L'installation d'un plateau pour réduire la vitesse rue de Saint Paul,
- La taxe d'aménagement due au titre de la création d'une aire de stationnement rue Jean Ferrat (parts départementale et communale + redevance d'archéologie préventive),
- Une recette de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement moins importante que prévue, liée à la non éligibilité des dépenses d'entretien d'éclairage public.

L'excédent dégagé avec les nouvelles recettes permet d'abonder l'opération « Vestiaires du Stade ».

Considérant les recettes supplémentaires correspondant à :

- L'attribution d'une seconde tranche de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,
- L'attribution de subventions par le Conseil Départemental pour le terrain multisports de la rue Jean Ferrat et une cinquième tranche de subvention pour ce projet,
- La part communale de la taxe d'aménagement concernant la création d'une aire de stationnement rue Jean Ferrat,
- L'attribution de subventions par l'Etat et le Département pour la réfection du sol d'une salle de classe,
- Une recette plus importante de FCTVA sur les dépenses d'investissement.

LE CONSEIL,

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative suivante :

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-41-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

FONCTIONNEMENT					
Recettes			Dépenses		
744	Produits FCTVA	-2 900,00 €	6135	Locations mobilières	1 400,00 €
7471	Participations Etat	1 300,00 €	023	Virement à la section de fonctionnement	-2 600,00 €
7473	Participations Département	400,00 €			
TOTAL		-1 200,00 €	TOTAL		-1 200,00 €
INVESTISSEMENT					
Recettes			Dépenses		
10222	FCTVA	4 800,00 €	Opé 020 2315	Rénovation parc éclairage public	5 900,00 €
10226	Taxe d'aménagement	5 800,00 €	45811	Plateau rue de St Paul	5 700,00 €
Opé 045 1323	Subventions Département	22 000,00 €	10226	Taxe d'aménagement	10 600,00 €
Opé 045 1341	DETR	105 000,00 €	Opé 047 2313	Vestiaires du Stade	112 800,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-2 600,00 €			
TOTAL		135 000,00 €	TOTAL		135 000,00 €

VOTE ☞ POUR : 22

☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE DE BOSMIE-L'AIGUILLE 87 110

DÉLIBÉRATION n°2021-42

Votée le 14 juin 2021

OBJET : Révision des tarifs applicables au restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2021 – 2022.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Il est proposé de conserver le « quotient familial communal » QFC, comme suit : revenu fiscal de référence divisé par 12, divisé par le nombre de parts,

Nombre d'enfants à charge = nombre de part	Célibataire, divorcé(e), veuf (ve) = 1,5 part	Couple marié, pacsé, concubinage = 2 parts
1 enfant = 0,5 part	2	2,5
2 enfants = 1 part	2,5	3
3 enfants = 1,5 part	3	3,5
4 enfants = 2 parts	3,5	4

Pour les parents séparés ayant des enfants à charge avec garde alternée, compter :

- 1 enfant : 0,25 part,
- 2 enfants : 0,5 part,
- 3 enfants : 0,75 part,
- 4 enfants : 1 part,
- 5 enfants : 1,25 part...

Pour les personnes reconnues adultes handicapés ou enfants handicapés : ajouter ½ part supplémentaire.

Les 5 tranches de QFC sont les suivantes :

QFC	Tranches de tarification
De 0 à 720 €	1 ^{ère} tranche
De 721 à 1 000 €	2 ^{ème} tranche
De 1001 à 1 150 €	3 ^{ème} tranche
De 1 151 à 1 400 €	4 ^{ème} tranche
A partir de 1 401 €	5 ^{ème} tranche

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-42-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Il est rappelé que si une famille ne transmet pas les documents nécessaires au calcul du QFC, la 5^{ème} tranche lui sera appliquée.

L'avis d'imposition devra être fourni à la personne en charge de la facturation sous pli cacheté ou remis en mains propres, dès que le QFC aura été calculé, l'avis d'imposition sera détruit.

Il devra être fourni au plus tard le 15 octobre suivant la rentrée.

La facturation est effectuée mensuellement, exceptionnellement les repas pris au mois de septembre seront facturés avec ceux d'octobre.

Le justificatif est fourni pour l'année scolaire.

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, fixe tel qu'il suit les tarifs modulés du restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2021- 2022 :

Tranche de tarification QFC	Tarifs applicables par repas aux enfants résidant sur la Commune
1 ^{ère} tranche QFC – de 0 à 720 €	2,67 €
2 ^{ème} tranche QFC de 721 à 1 000 €	2,72 €
3 ^{ème} tranche QFC de 1 001 à 1 150 €	2,77 €
4 ^{ème} tranche QFC de 1 151 à 1 400 €	2,83 €
5 ^{ème} tranche QFC à partir de 1 401 €	2,98 €

Crèche	3,10 €
Personnel communal, RAM, et crèche	4,00 €
Enfants hors commune	3,90 €
Enseignants	6,70 €

Le seuil minimum pour le recouvrement des créances étant porté à 15 €, les facturations inférieures à cette somme ne pourront plus être recouvrées.

De ce fait, si la facturation mensuelle n'atteint pas les 15 €, les sommes seront reportées sur le mois suivant jusqu'à atteindre le seuil minimum de 15 €.

A la fin de l'année scolaire si cette somme n'est pas atteinte une somme forfaitaire de 15€ sera facturée aux utilisateurs.

VOTE ☞ POUR : 22

☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021
LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-42-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-43

Votée le 14 juin 2021

**OBJET : Tarifs applicables à la garderie
périscolaire à compter de l'année scolaire
2021-2022.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-43-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, fixe tel qu'il suit les tarifs de la garderie à compter de l'année scolaire 2021-2022 et décide de maintenir l'exonération pour les familles bénéficiaires du R.S.A. :

PAR ENFANT ET PAR PRESENCE	ENFANT RESIDANT SUR LA COMMUNE	ENFANT RESIDANT HORS COMMUNE
Garderie du matin ou du soir	1,25 €	1,46 €

Le seuil minimum pour le recouvrement des créances étant porté à 15 €, les facturations inférieures à cette somme ne pourront plus être recouvrées.

De ce fait, si la facturation trimestrielle n'atteint pas les 15 €, les sommes seront reportées sur le trimestre suivant jusqu'à atteindre le seuil minimum de 15 €.

A la fin de l'année scolaire si cette somme n'est pas atteinte une somme forfaitaire de 15€ sera facturée aux utilisateurs.

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 15 juin 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-44
Votée le 14 juin 2021
**OBJET : Adoption de la nomenclature
budgétaire et comptable M57 développée
au 1^{er} janvier 2022.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'engagement partenarial signé le 22 décembre 2020 avec la Direction Départementale des Finances Publiques et la Trésorerie d'Aix sur Vienne, prévoyant notamment l'adoption anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée pour le budget principal de la Commune, et le budget annexe CCAS,

Vu l'avis du comptable assignataire en date du 4 juin 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article premier : d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le budget principal de la Commune et le budget annexe du CCAS, gérés selon la nomenclature M14, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article second : de conserver un vote par nature et par chapitre à compter du 1^{er} janvier 2022 avec une présentation croisée par fonction.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-44-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Article troisième : d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Article quatrième : d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 15 juin 2021
LE MAIRE

A blue ink signature of Maurice Leboutet is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE BOSMIE-L'AIGUILLE' around the perimeter and a central emblem. Below the stamp, the name 'Maurice LEBOUTET' is printed in bold, with '(H. V.)' underneath.

Maurice LEBOUTET
(H. V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-44-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-45
Votée le 14 juin 2021
OBJET : Non restitution de caution.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu le bail conclu le 17 mai 2019 entre la Commune et le locataire de l'appartement situé à Charroux,

Vu l'état des lieux de sortie en date du 30 mars 2021,

Considérant les travaux de remise en état, il est proposé au Conseil municipal de ne pas restituer la caution de 400 € encaissée le 22 mai 2019 par le titre n°1310,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de ne pas restituer la caution de 400 € encaissée le 22 mai 2019 par le titre 1310 au locataire de l'appartement situé à Charroux.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-45-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-46
Votée le 14 juin 2021
**OBJET : Admission de créances en non-
valeur.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu le budget primitif principal Commune adopté le 7 avril 2021,

Vu les courriers en date du 23 février et du 8 juin 2021 de la Trésorerie d'Aixe sur Vienne demandant d'admettre en non-valeur des produits dont l'encaissement s'avère impossible pour un montant de 199,35 €,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur des produits dont l'encaissement s'avère impossible pour un montant de 199,35 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-46-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-47

Votée le 14 juin 2021

OBJET : Attribution des subventions aux associations communales.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Suite à la réunion de la Commission communale "Vie associative" du 13 avril 2021,

Vu le budget primitif 2021,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-47-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Article unique : Le Conseil municipal à la majorité de 19 voix pour et 3 abstentions (M. Pierre COLOMBET, Mme Alexandra MALISSEN, M. Christian SANSONNET), après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

	Libellé	REALISATIONS 2020	PROPOSITIONS 2021
Article 6574	A.C. DE CHASSE	350,00 €	350,00 €
	AMICALE LAIQUE	1 550,00 €	1 550,00 €
	ARTS ET CULTURE	700,00 €	700,00 €
	A.S.A.B.C	1 650,00 €	1 650,00 €
	PETANQUE	400,00 €	400,00 €
	CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	450,00 €	450,00 €


Article 6574	Libellé	REALISATIONS 2020	PROPOSITIONS 2021
		CYCLO-CLUB	360,00 €
	KUNG-FU	550,00 €	550,00 €
	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €
	RENCONTRES CREATIVES	1 000,00 €	1 000,00 €
	CONCILIATEURS DE JUSTICE	65,00€	65,00 €
TOTAL		7 125,00 €	7 125,00 €

Un crédit suffisant pour financer la dépense est ouvert à l'article 6574 du B.P.2021.

VOTE ☞ **POUR :** 19
☞ **ABSTENTIONS :** 3
☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021
LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-47-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-48

Votée le 14 juin 2021

OBJET : Création d'un emploi contractuel sur des emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer l'entretien des locaux durant la période estivale,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité du 19 juillet au 15 août 2021.

Cet agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents seront inscrits au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 15 juin 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-48-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n°2021-49
Votée le 14 juin 2021
OBJET : Création d'emploi(s)
contractuel(s) sur emploi non permanent
pour faire face à des besoins liés à des
accroissements temporaires d'activité.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un ou deux agent(s) contractuel(s) pour faire face aux besoins d'encadrement des enfants pendant la pause méridienne à l'école maternelle de 12h15 à 13h45 (1h30 / jour), et pour l'aide aux devoirs à l'école élémentaire (1h00 par jour),

Considérant que ces deux missions peuvent être effectuées par le même agent, mais que selon les conditions sanitaires et le maintien ou non des deux services de restauration scolaire, il sera judicieux de pouvoir bénéficier de deux agents contractuels,

Il est proposé au Conseil municipal de créer 3 emplois contractuels sur emplois non permanents,

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-49-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer trois postes d'agents contractuels sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour la période allant du 2 septembre au 19 décembre 2021.

- Un poste à raison de 8,28/35^{ème} si un seul agent est recruté pour effectuer les 2 missions,
- Si deux agents sont recrutés pour effectuer chacun une mission :
 - 4,97/35^{ème},
 - 3,31/35^{ème}.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, et du protocole sanitaire dans les écoles et le restaurant scolaire, cet/ces agent(s) pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires.

Leur rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget.

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE

Maurice LÉBOUËT

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-49-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-50

Votée le 14 juin 2021

**OBJET : Signature d'une convention
avec l'ATEC87 pour l'assistance à
maîtrise d'ouvrage pour l'extension
du cabinet paramédical.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Le Maire propose de solliciter l'ATEC87 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du cabinet paramédical,

La prestation de l'ATEC87 est estimée à 4 648,80€ TTC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC87 pour l'extension du cabinet paramédical pour un montant de :

↳ 3 874,00 EUROS H.T.

↳ SOIT 4 648,80 EUROS T.T.C.

VOTE ✎ POUR : 22
 ✎ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-50-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-51

Votée le 14 juin 2021

**OBJET : Demande d'étude par le
SEHV de l'effacement des réseaux
rue de la Frugerie.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter le SEHV pour la réalisation d'une étude préalable à l'effacement des réseaux d'électricité et de télécommunications sur la partie de la rue Frugerie où les réseaux sont toujours aériens,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander au Syndicat Energies Haute Vienne de réaliser une étude préalable pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications et de l'éclairage public sur la partie de la rue de la Frugerie où les réseaux sont toujours aériens.

VOTE ☞ POUR : 22

☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-51-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-52

Votée le 14 juin 2021

**OBJET : Autorisation de passage et
de balisage de circuits VTT sur le
territoire communal.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Le Maire informe le Conseil municipal du projet de création d'un site Vélo Tout Terrain (VTT) labélisé Fédération Française de Cyclisme (FFC) mis en place par la Communauté de communes du Val de Vienne. Ce site VTT-FFC comprendra quatre circuits dont un grand itinéraire de 88kms et fera l'objet d'un balisage officiel FFC. Les voies et chemins empruntés sont pour la plupart inscrits au PDIPR et tous accessibles aux VTT.

L'itinéraire emprunte des chemins ruraux et des parties de voies communales.

L'autorisation de passage et de balisage engage la Commune à maintenir ses chemins ouverts à la circulation des VTT. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin, la Commune doit en informer la Communauté de communes du Val de Vienne en temps opportuns afin de trouver dans les meilleurs délais un itinéraire de substitution.

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré :

- Autorise le passage des vététistes sur son territoire selon les tracés présentés en annexe ;
- Autorise le balisage des itinéraires conformément aux préconisations de la Fédération Française de Cyclisme ;
- S'engage à informer la Communauté de communes du Val de Vienne de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;
- Autorise le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-52-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE



Maurice LEBOUTET
(H.V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-52-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2021-53
Votée le 14 juin 2021
OBJET : Modification du règlement
intérieur de la bibliothèque.**

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-53-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL

Vu la délibération n°2016-10 du 29 février 2016 portant approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Vu le règlement n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD),

Vu la délibération n°2019-79 du 4 décembre 2019 portant adoption du règlement intérieur modifié permettant la mise en conformité des documents et imprimés de la bibliothèque avec la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel,

Considérant la nécessité de mettre en place un formulaire en cas de dons de livres à la bibliothèque,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver le règlement intérieur modifié de la bibliothèque municipale.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-54

Votée le 14 juin 2021

**OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour l'installation
d'un ralentisseur rue de Saint-Paul.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-54-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'installer un ralentisseur rue de Saint-Paul,

Vu le devis établi par l'entreprise EUROVIA,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer l'installation d'un ralentisseur rue de Saint-Paul dont le montant s'élève à :

↳ 4 713,32 EUROS H.T.

↳ SOIT 5 655,99 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 15 juin 2021**

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

(H.-V.)

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

DÉLIBÉRATION n° 2021-55

Votée le 14 juin 2021

OBJET : Conclusion d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour la parcelle AT67.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Les décrets 67-886 du 6 octobre 1967 et 70-492 du 11 juin 1970 sur les distributions d'énergie,

Considérant qu'ENEDIS doit réaliser une extension du réseau électrique afin de raccorder le nouveau lotissement « Le Clos Bellevue » situé impasse des Hirondelles,

Considérant que le poste HTA/BT se situe sur la parcelle cadastrée AT67 qui appartient à la Commune,

Vu le projet de convention de servitudes établi par ENEDIS,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée AT 67 appartenant à la Commune, pour la réalisation à demeure dans une bande d'un mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 10 mètres ainsi que ces accessoires.

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-55-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 15-06-2021
Publication le : 15-06-2021

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 15 juin 2021

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

(H.-V.)

Accusé de réception en préfecture
087-218702108-20210614-2021-55-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021